AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0704
FR0000034431-FS0335

27 mai 2015

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

FONCIERE DE PARIS SIIC

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 mai 2015, complété par un courrier reçu le 27 mai 2015, la société ACM Vie SA[1] (34 rue du Wacken, 67000 Strasbourg) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi individuellement en hausse, le 12 mai 2015, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société FONCIERE DE PARIS SIIC et détenir individuellement, à cette date et à ce jour, 521 099 actions FONCIERE DE PARIS SIIC représentant autant de droits de vote, soit 5,06% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte de l'apport des titres FONCIERE DES 6EME ET 7EME ARRONDISSEMENTS détenus par ACM Vie SA dans le cadre de la fusion-absorption de FONCIERE DES 6EME ET 7EME ARRONDISSEMENTS par FONCIERE DE PARIS SIIC, rémunéré en actions FONCIERE DE PARIS SIIC[3].

Le concert composé des sociétés la société ACM Vie SA et ACM Vie Mutuelle[4] (34 rue du Wacken, 67000 Strasbourg) **n'a franchi aucun seuil** et a précisé détenir, au 27 mai 2015, 1 183 599 actions représentant autant de droits de vote, soit 11,50% du capital et des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	**% capital et droits de vote**
ACM Vie SA	521 099	5,06
ACM Vie Mutuelle	662 500	6,44
Total concert	**1 183 599**	**11,50**

[1] Société anonyme détenue par la société anonyme Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM) contrôlée par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, elle-même détenue par les différentes caisses mutuelles du groupe Crédit Mutuel.
[2] Sur la base d'un capital composé de 10 291 637 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment visa enregistré par l'AMF sous le n° E.15-018 en date du 13 avril 2015 et communiqué de la société en date du 12 mai 2015.
[4] Société d'assurance mutuelle régie par le code des assurances, contrôlée par la société anonyme Groupe des assurances du Crédit Mutuel (GACM) contrôlée par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, elle-même détenue par les différentes caisses mutuelles du groupe Crédit Mutuel.